

## **PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DU VAR**

**2<sup>ÈME</sup> COMITE DE PILOTAGE DE SUIVI DU PPA**

**27 MARS 2023**

**RELEVÉ SYNTHÉTIQUE DES ÉCHANGES**

---

Président de séance : monsieur Lucien GIUDICELLI, secrétaire général de la préfecture du Var, sous-préfet de Toulon

Contact à la DREAL PACA : Sophie Le Garrec, cheffe de l'unité air climat transition énergétique, [sophie.le-garrec@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sophie.le-garrec@developpement-durable.gouv.fr)

### **Introduction**

---

A la suite du secrétaire général de la préfecture qui ouvre la réunion, monsieur Gilles Vincent, vice-président de la métropole Toulon Provence Méditerranée et maire de

Saint-Mandrier, prend également la parole pour quelques mots d'introduction en soulignant la problématique de brûlage des déchets verts qui contribue fortement à la pollution de l'air sur le territoire.

## Rappel de l'ordre du jour

---

### 1. Actualités (DREAL)

- Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Projet de révision de la directive européenne
- Financements : Fonds Vert, crédits Air de la DREAL, Fonds Air Bois
- Avancement global du PPA 83 et signature de l'arrêté relatif à la circulation différenciée en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant (28 février 2023)

→ La DREAL dispose de crédits pour financer des actions du PPA83 permettant d'améliorer la qualité de l'air et de sensibiliser les citoyens, ou des études permettant de développer les connaissances. Ne pas hésiter à contacter la DREAL pour en savoir plus.

### 2. Evolution de la qualité de l'air (AtmoSud)

- Suivi des indicateurs de qualité de l'air et impact du projet de révision de la directive européenne
- Récupération des données et évaluation des actions du PPA, exemple avec le secteur maritime

### 3. Partage de connaissances

- INSEE : présentation de l'étude « Lien entre exposition à la pollution de l'air et statut socio-économique des résidents du Var »

→ L'étude a été publiée officiellement le 23/05/23

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7622087>

- ESCOTA : présentation du fonctionnement des 2 unités de ventilation du tunnel de l'A57 (extraction des fumées).

### 5. Ajout de nouvelles actions

- CAUE 83 : « cours jardins, tous jardiniers »
- DIR Méditerranée : abaissement des vitesses sur 2 portions du réseau routier national et du réseau autoroutier non-concédé

## Relevé synthétique des échanges

---

L'association Toulon Var Déplacement regrette que la ZFE-m ne soit pas encore mise en place dans la métropole TPM, alors que les autres métropoles en ont toutes une. Les motifs socio-économiques mis en avance par la métropole TPM ne se justifient pas d'après elle, certaines métropoles ayant pris l'aspect social en compte dans leurs dérogations.

L'association Toulon Var Déplacement demande également un bilan annuel de la baisse d'émissions que permettrait l'électrification des navires à quai au port de Toulon, en tenant compte des navires de croisière.

Au sujet de la ZFE-m, monsieur Gilles Vincent indique que le dispositif n'est pas évident à mettre en place dans une métropole « en long » géographiquement, que le timing est difficile dans le contexte social actuel, et que la métropole TPM veut prendre son temps pour la mise en place. Il rappelle que la ZFE-m ne réglera pas tout, qu'il y a d'autres leviers pour améliorer la qualité de l'air, qui sont, notamment, les actions présentes dans le PPA du Var.

ACTEnergies (FNE 83) rappelle l'importance des micro-particules sur la santé : une étude récente montre un lien entre les micro-particules et la maladie d'Alzheimer. L'association demande également à ce que l'enjeu de l'ozone soit pris en compte.

Toulon@Venir indique qu'il serait souhaitable d'anticiper sur les futurs contentieux auxquels la France ou les collectivités pourraient être confrontées pour non atteinte des seuils réglementaires de qualité de l'air, en mettant en place des mesures plus importantes aujourd'hui. Elle rappelle également que seuls les habitants sont comptabilisés dans les données de population exposées, alors que d'autres usagers séjournent tous les jours dans les zones concernées (professionnels, personnes à l'hôpital...).

En rapport avec l'avancement de certaines actions du PPA :

La DDTM 83 précise que le groupe de travail sur la révision de l'arrêté préfectoral relatif à l'emploi du feu a abouti à une proposition stabilisée. Il précise l'interdiction de brûlage des déchets verts. Le régime de déclaration sera étendu toute l'année (même hors période à risque incendie de végétation). Le projet d'arrêté sera soumis à consultation officielle et sera proposé à la signature du préfet à l'automne 2023.

La chambre d'agriculture du Var indique qu'il faut des alternatives au brûlage pour que l'interdiction soit appliquée. L'expérimentation de valorisation énergétique des ceps de vigne à l'usine de Brignoles n'est pas concluante. L'expérimentation de diminution de l'emploi d'engrais azotés substitués par des légumineuses et déchets organiques ménagers se poursuit, malgré des freins identifiés au niveau des certifications environnementales restrictives.

Monsieur Gilles Vincent rappelle qu'il y a peu ou pas d'épandages dans le département pour utiliser les déchets verts récoltés par le SITTOMAT : ils sont aujourd'hui broyés et/ou compostés. Un effort doit être fait par les agriculteurs. La chambre d'agriculture indique en retour que la filière agricole s'organise pour accueillir localement plus d'épandages.

La métropole TPM donne l'avancement de plusieurs actions qu'elle a engagées :

- Le sentier métropolitain est achevé et en cours de balisage. La 2ème thermographie aérienne des bâtiments est en cours ;
- La centrale photovoltaïque (1 MWc) en ombrière de parking sur le port s'accompagne d'un dispositif de stockage (3,8 MWh de batteries) dans le cadre de la connexion électrique des navires à quai. L'ensemble des 10 navires de Corsica Ferries seront équipés pour la connexion électrique à quai. Pour les navires de croisière, tous les armateurs ont signé la charte pour la croisière durable ;
- Le PCAET de la métropole sera mis en révision dès son adoption (objectif de réduction des consommations d'énergie non compatible avec le SRADDET pour l'instant).

En rapport avec la présentation d'ESCOTA :

ESCOTA décrit le fonctionnement du système de ventilation du tunnel de l'A57. A retenir :

- l'entrée et la sortie d'air en fonctionnement normal se font par les entrées/sorties du tunnel.
- Les cheminées d'extraction servent à la ventilation forcée en cas d'incendie ou autres incidents générant une qualité d'air fortement dégradée.

L'association ACTEnergies indique qu'il faudrait conseiller aux automobilistes de fermer leurs fenêtres et d'arrêter leur ventilation pendant la traversée du tunnel de l'A57.

La métropole TPM demande s'il y a une corrélation entre les données de pollution observées à la station de mesure Toulon-Foch et le trafic dans le tunnel. Elle demande également s'il est nécessaire d'avoir un regard particulier sur l'exposition des résidents situés aux entrées/sorties du tunnel.

Atmosud précise que la concentration en NOx est effectivement plus importante en entrée/sortie du tunnel que dans une section courante de l'autoroute (c'est le cas sur la L2 à Marseille aussi).

Un essai de ventilation forcée a montré qu'il y avait un impact sur la concentration dans le tunnel, mais que ce n'était pas déterminant aux entrées/sorties.

Le secrétaire général de la préfecture demande à ce que cette question de l'exposition aux entrées/sorties du tunnel soit inscrite à l'ordre du jour du prochain Copil (octobre-novembre).

#### Autres interventions :

Toulon@Venir interpelle la métropole TPM sur la rénovation énergétique des logements et souhaiterait que soit mise en place une incitation grâce à l'exonération de taxe foncière (mesure peu connue et peu utilisée par les collectivités).

#### Ajout de nouvelles actions

2 nouvelles actions sont présentées et validées sur le principe :

- CAUE 83 : « cours jardins, tous jardiniers » ;
- DIR Méditerranée : abaissement des vitesses sur 2 portions du réseau routier national et du réseau autoroutier non-concédé.

Les fiches-actions détaillées de ces 2 actions doivent maintenant être produites pour une validation sur le fond au prochain Copil, et être intégrées dans le PPA du Var.

#### Conclusion

Monsieur le secrétaire général remercie les participants pour ces échanges et conclut la séance en annonçant le prochain comité de suivi du PPA du Var à l'automne 2023, pour lequel nous aurons la mise à jour des données d'exposition annuelles (soit pour l'année 2022).

